



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017-51

Objet : Délibération portant sur la politique sportive 2018 de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais".

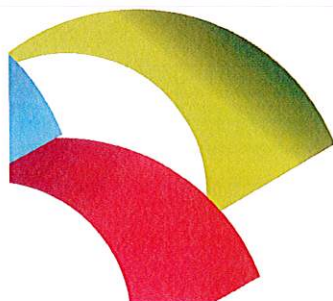
| | | | |
|-------------------------|-------------|---|----|
| Conseillers en exercice | 30 | Pour | 29 |
| Conseillers présents | 24 | Contre | 0 |
| Quorum | 16 | | |
| Conseillers représentés | 5 | L'an 2017, le 12 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la | |
| Suffrages exprimés | 29 | Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement | |
| | | convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la | |
| | | présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE | |
| Date de convocation | 01/XII/2017 | | |
| Date d'affichage | 01/XII/2017 | | |

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

| Nom | Commune | Présent | Excusé, procuration à |
|--------------------------|-----------------------|---------|-----------------------|
| Florence ALLAIS | Fargues Saint Hilaire | X | |
| Marc AVINEN | Sallebœuf | X | |
| Axelle BALGUERIE | Tresses | X | |
| Alain BARGUE | Bonnetan | X | |
| Patrick BONNIER | Croignon | X | |
| Philippe CASENAVE | Carignan de Bordeaux | X | |
| Frédéric COUSSO | Croignon | X | |
| Bernard CROS | Camarsac | | Jean-Pierre SOUBIE |
| Marie-Hélène DALIAI | Tresses | X | |
| Bertrand GAUTIER | Fargues Saint Hilaire | X | |
| Marc GIZARD | Carignan de Bordeaux | X | |
| Alexandre GUIMBERTEAU | Fargues Saint Hilaire | | Bertrand GAUTIER |
| Françoise IMMER | Pompignac | | Denis LOPEZ |
| Alain LAFONTANA | Bonnetan | X | |
| Evelyne LAVIE | Sallebœuf | X | |
| Sylvie LHOMET | Carignan de Bordeaux | | Marc GIZARD |
| Florent LODDO | Pompignac | | Gérard POISBELAUD |
| Denis LOPEZ | Pompignac | X | |
| Francis MASSE | Pompignac | X | |
| Frank MONTEIL | Carignan de Bordeaux | X | |
| Annie MUREAU LEBRET | Tresses | X | |
| Louis-Pierre NOGUEROLLES | Salleboeuf | X | |
| Michel ORTEGA | Camarsac | X | |
| Delphine PHILIPPEAU | Carignan de Bordeaux | | |
| Danièle PINNA | Tresses | X | |
| Gérard POISBELAUD | Tresses | X | |
| Natalie ROCA | Fargues Saint Hilaire | X | |
| Christian SOUBIE | Tresses | X | |
| Jean-Pierre SOUBIE | Tresses | X | |
| Véronique ZOGHBI | Carignan de Bordeaux | X | |

Affiché, le 14 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-51-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017



N° 2017-51

Objet : Délibération portant sur la politique sportive 2018 de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Vu les statuts de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais"

Considérant les travaux de la commission compétente

Considérant les travaux des commissions « culture et sport », « enfance et jeunesse » et « développement durable »

Considérant les travaux de la commission des finances

Considérant l'avis du Bureau communautaire

Rapport de synthèse :

La politique sportive de la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" s'organise autour d'action mobilisant les forces déjà existantes du territoire en leur donnant des outils pour mener des animations conjointes et innovantes.

Cette démarche a pour ambition de porter un regard neuf sur les pratiques, d'offrir aux habitants une complémentarité avec les actions déjà menées, de mobiliser les élus et les associations dans des projets communs de territoire.

Cette année la mise en place du dispositif CAP33 pendant les vacances scolaires d'été, a animé le territoire sur les mois de juillet et d'août, avec comme objectifs :

- de favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives, de loisirs, culturelles, liées à l'environnement pour un public adulte de plus de 15 ans et familial
- de rendre accessible les différentes pratiques au plus grand nombre
- de faire découvrir aux publics les associations locales
- de conforter la dynamique de notre territoire, son emploi sportif, ainsi que sa vitalité et sa diversité associative au service de la population
- de permettre à tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances de trouver une source d'occupation et de plaisir pour échanger et partager des activités
- de conforter un des rôles essentiels de la communauté des communes qui est d'apporter de nouveaux services à la population dans un esprit de solidarité territoriale.

Son bilan considéré comme encourageant lors de sa présentation le jeudi 12 octobre 2017, aux commissions « culture et sport », « enfance et jeunesse » et « développement durable », a permis de dégager plusieurs pistes d'amélioration en vue de son renouvellement.

Cette première expérience sur notre communauté des communes, a fait l'objet d'un retour, avec la commune de Bassens (première expérience CAP33), lors du dernier conseil de territoire organisé à Carignan de Bordeaux le 29 novembre 2017, dans le cadre des ateliers d'inspiration, afin de partager des projets reproductibles, pour s'en inspirer et nourrir le projet de territoire.

L'autre moment fort, la manifestation « A Pied A Vélo » pour sa 7^{ème} édition organisée par la commune de Tresses a remporté un vif succès et confirmé son incontestable valeur intergénérationnelle. Autour d'une mobilisation importante des bénévoles associatifs, d'élus de toutes les communes, au nombre de 130, plus de 400 participants ont pu découvrir de nouveaux itinéraires proposés par les associations sportives de randonnées, de cyclo et de VTT, chacun à son rythme entre amis ou en famille, en bravant les éléments défavorables (pluie, vent..) courageusement, et dans la bonne humeur. La restauration organisée par le Football Club des Coteaux Bordelais, a été un moment

de convivialité attendu par tous, organisateur et participants. Cette édition redémarrerait le tour complet de notre intercommunalité avec la ferme volonté de poursuivre et de pérenniser l'INDENTITE SPORT DE NATURE DES COTEAUX BORDELAIS, en respectant les objectifs affichés lors de sa première édition en 2011 :

- Découvrir le territoire autrement,
- Mettre en valeur les communes des Coteaux Bordelais.
- Pratiquer un sport de nature en famille.
- Sensibiliser la population à la pratique sportive familiale sur son territoire.
- Faire du lien entre les acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et sportifs.
- Clôturer la manifestation autour d'un moment de convivialité et de partage
- Pérenniser la manifestation avec une implication constante des élus.

Cette manifestation qui se déroule le premier dimanche du mois d'octobre est devenue incontournable dans le calendrier des animations proposées par la communauté des communes.

Dans cet esprit, il est proposé :

1. de formaliser au Conseil Départemental notre intention de renouveler le dispositif CAP33 sur notre territoire pour les vacances estivales 2018 et de l'organiser sur les propositions d'amélioration établies lors de son bilan 2017 présenté aux commissions « culture et sport », « enfance et jeunesse », et « développement durable ». En accord avec la commission des finances il a été jugé possible de mobiliser une ligne budgétaire à hauteur de 10 à 15 K€.
2. de reconduire la manifestation communautaire "A Pied A Vélo" le dimanche 7 octobre 2018, dont l'organisation sera confiée à la commune de Pompignac, sous sa forme actuelle pour un montant équivalent aux dépenses 2017, soit 4 000 €, y compris la communication. Une ligne budgétaire supplémentaire devra être prévue sur la sécurité imposée dans le cadre du plan Vigipirate si celui-ci est maintenu.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide de valider à l'unanimité des suffrages exprimés la politique sportive telle que présentée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 12 décembre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-51-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017